



Assemblée générale

Distr. générale
26 juillet 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Point 20 de l'ordre du jour provisoire*

Mondialisation et interdépendance

Vers un nouvel ordre économique international

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [77/174](#) de l'Assemblée générale. Il fournit une vue d'ensemble actualisée des grands problèmes d'ordre économique et de politique générale à résoudre sur le plan international pour assurer une croissance économique soutenue et un développement durable qui soient équitables et partagés. Il s'agit notamment de la lenteur et du caractère inégal de la reprise après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des multiples conflits en cours, de la crise persistante du coût de la vie, du fardeau de plus en plus insoutenable des dettes souveraines, d'une croissance économique qui s'annonce peu vigoureuse, et des catastrophes climatiques toujours plus fréquentes et dévastatrices. À cette situation viennent encore se greffer les préoccupations géopolitiques grandissantes, la fragmentation du paysage géoéconomique et la répartition inégale des bienfaits de l'évolution technologique.

Le rôle que peut jouer l'Organisation des Nations Unies face à ces problèmes est également examiné dans le rapport. Il contient des recommandations stratégiques concrètes pour les surmonter, dans la logique du nouvel ordre économique international. Les recommandations portent sur la nécessité de poursuivre la mise au point d'indicateurs de mesure du développement durable au-delà du produit intérieur brut, le soutien systématique à apporter à une diffusion et à une adoption plus larges des technologies, les réformes appréciables qu'appellent l'architecture financière internationale et le système commercial multilatéral, et un multilatéralisme redynamisé susceptible de concourir à la réalisation des engagements de développement durable. Le prochain Sommet de l'avenir et la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement sont d'importantes occasions pour les États Membres de renouveler leurs engagements et de prendre des initiatives concrètes en faveur de la réforme.

* [A/79/150](#).

** Le présent rapport a été soumis aux services de conférence pour traitement après la date prévue pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du bureau auteur.



I. Introduction

1. Un demi-siècle s'est écoulé depuis l'adoption de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international (résolution 3201 (S-VI) de l'Assemblée générale) et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international (résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale). L'économie mondiale a connu de grands changements pendant cette période, les pays en développement ayant acquis une influence économique et politique croissante et amélioré la qualité de vie de leurs citoyens. Les progrès se sont avérés inégaux, toutefois, de nouvelles difficultés sont apparues et les grands principes de la Déclaration et du Programme d'action restent valables à ce jour. Nombre de ces principes ont été réaffirmés dans les textes issus des grands sommets et conférences qui se sont tenus à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique, social et connexes, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et l'Accord de Paris.

2. Au cours des deux années écoulées depuis la publication du précédent rapport sur le nouvel ordre économique international (A/77/214), le monde a continué de subir des chocs et des crises interconnectés qui ont frappé le plus durement les populations et les pays vulnérables et ont compromis les acquis du développement durable. Les problèmes à résoudre vont de la lenteur et de l'inégalité de la reprise après la pandémie de COVID-19 aux effets dommageables de la guerre prolongée en Ukraine et des conflits violents à Gaza, au Soudan et en de nombreux autres endroits du monde, à la crise persistante du coût de la vie, au fardeau de plus en plus insoutenable des dettes souveraines, à une croissance économique qui s'annonce peu vigoureuse et aux catastrophes climatiques toujours plus fréquentes et dévastatrices. La situation est aggravée par des tensions et une fragmentation géopolitiques qui se traduisent par une faible croissance des échanges commerciaux, elle-même réductrice du dynamisme économique mondial et perturbatrice des chaînes d'approvisionnement en place dans le monde. Porteuses d'un puissant potentiel de développement durable, les mutations technologiques rapides sont restées concentrées dans une poignée de pays, ce qui risque de désavantager encore les pays en développement.

3. Les efforts internationaux déployés jusqu'à présent pour faire face à la convergence des crises n'ont guère porté fruit, si bien que les objectifs de développement durable semblent de plus en plus hors de portée. Il se dégage parallèlement un consensus de plus en plus large sur la nécessité de renforcer l'action multilatérale, d'intensifier la coopération au développement et de réformer en profondeur les systèmes financiers et commerciaux internationaux. La déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable tenu en septembre 2023, comprend un engagement en faveur de mesures urgentes et transformatrices à prendre à tous les niveaux afin de surmonter les crises mondiales. Le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés (adopté en mars 2022) et le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement : une déclaration renouvelée en faveur d'une prospérité résiliente (adopté en mai 2024) promettent des actions renforcées et accélérées en vue de la réalisation des objectifs de développement durable au sein de ces groupes de pays. Le Sommet de l'avenir en septembre 2024 et la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement en juillet 2025 peuvent jouer le rôle de catalyseurs pour ce qui est d'honorer les engagements pris, de redéfinir le multilatéralisme et prendre des mesures pour réformer le système international dans la logique du nouvel ordre économique international.

4. Le présent rapport est soumis en réponse à la résolution 77/174 de l'Assemblée générale dans laquelle le Secrétaire général était prié de donner une vue d'ensemble actualisée des grands problèmes d'ordre économique et de politique générale à résoudre sur le plan international pour assurer une croissance économique soutenue et un développement durable qui soient équitables et partagés, ainsi que du rôle que pouvait jouer l'Organisation des Nations Unies à cet égard, et des moyens qui pourraient être mis en œuvre pour surmonter ces problèmes. Le rapport se subdivise comme suit : la section II où est dressé le tableau des problèmes de développement auxquels le monde est confronté aujourd'hui, la section III consacrée au rôle de la technologie dans le développement durable et aux moyens par lesquels pourraient être comblés les fossés technologiques, la section IV où sont présentées des pistes pour redéfinir la coopération multilatérale en faveur du développement durable et réformer le système international, et la section V où le rapport s'achève sur une série de recommandations concrètes.

II. Les écueils du développement dans le monde d'aujourd'hui

A. Répercussions des crises récentes sur le développement durable

5. Dans un premier temps après l'adoption du Programme 2030, des progrès ont été accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable. Mais ces progrès se sont avérés plus lents qu'ils ne l'avaient été entre 2000 et 2014 en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la santé, notamment par la réduction de la mortalité infantile, certains domaines, comme la sous-alimentation et l'achèvement de la scolarité primaire, n'ayant guère ou pas connu d'amélioration au-delà de 2015. Globalement, même avant le début de la pandémie de COVID-19, le monde était en mauvaise voie pour réaliser les objectifs¹.

6. À partir de 2020, une conjonction de crises a infligé de graves revers à la réalisation des objectifs de développement durable dans le monde. En 2020, en raison de la COVID-19, environ 120 millions de personnes sont retombées en extrême pauvreté, marquant ainsi la première augmentation du taux mondial d'extrême pauvreté en 20 ans. Environ 9 % de la population mondiale vit actuellement dans l'extrême pauvreté, soit plus de 700 millions de personnes en tout. Selon les projections, les inégalités entre pays auraient augmenté de 4,4 % entre 2019 et 2020, la plus forte hausse en trois décennies². Environ 600 millions de personnes pourraient souffrir de la faim en 2030, c'est-à-dire environ 119 millions de plus que dans un scénario sans pandémie de COVID-19 ni guerre en Ukraine³. Alors que s'aggrave l'urgence climatique, les catastrophes touchent des populations de plus en plus nombreuses, le nombre de personnes affectées étant passé de 1 169 pour 100 000 entre 2005 et 2014 à 1 980 pour 100 000 entre 2013 et 2022⁴.

7. Au-delà de leurs effets immédiats, les chocs et les crises peuvent avoir des répercussions persistantes sur le développement durable. Sans les mécanismes de protection nécessaires, même les ménages qui ne sont pas pauvres peuvent tomber dans le piège de la pauvreté à la suite d'une crise. Lorsque les chocs et les crises sont récurrents, les risques d'un recul durable du développement et d'un engrenage de la

¹ Selon les éditions de 2016 à 2023 du *Rapport sur les objectifs de développement durable*.

² *Rapport sur les objectifs de développement durable 2013* (publication des Nations Unies, 2023).

³ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) *et al.*, *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023 : Urbanisation, transformation des systèmes agroalimentaires et accès à une alimentation saine le long du continuum rural-urbain* (Rome, FAO, 2023).

⁴ *The Sustainable Development Goals Report 2024* (publication des Nations Unies, 2024).

pauvreté sont plus élevés, car les chocs répétés entament la capacité d'adaptation des gouvernements comme des ménages⁵. Les risques sont plus importants pour les pays moins développés, qui ont moins de ressources à consacrer à la protection sociale et à l'exécution de politiques anticycliques, tout comme ils le sont pour les ménages qui sont plus proches du seuil de pauvreté. Certains pays sont plus vulnérables aux chocs, tels que les catastrophes liées au climat, et par conséquent plus exposés au danger d'un recul du développement (voir le titre C).

B. Tendances et problématiques du paysage macroéconomique⁶

Une croissance économique lente et inégale

8. Depuis la présentation, en 2022, du précédent rapport sur le nouvel ordre économique international (A/77/214), la croissance économique mondiale est revenue à ses niveaux (relativement faibles) d'avant la pandémie, avec toutefois de grandes différences selon les pays et les régions. Après un ralentissement qui l'a vue passer de 3,1 % en 2022 à 2,7 % en 2023, la croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial pour 2024 et 2025 devrait rester à des niveaux similaires. Parmi les régions en développement, l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud réalisent une solide croissance du PIB, avec des taux qui devraient s'établir respectivement à 4,6 % et 5,8 % en 2024, grâce à une demande robuste et à l'amélioration du commerce mondial. Les trajectoires de croissance de l'Afrique et de l'Amérique latine et des Caraïbes sont plus faibles sous le coup de conditions monétaires restées strictes et de faiblesses structurelles. En Asie occidentale, ce sont les tensions géopolitiques qui continuent de peser sur la croissance.

9. Les tendances de la croissance dans les pays en développement ne vont pas dans le sens d'une convergence significative avec le monde développé, à l'exception d'un petit groupe d'économies à croissance rapide. Dans les pays les moins avancés, en particulier, la croissance reste bien en deçà du minimum de 7 % prévu par la cible 8.1 des objectifs de développement durable, malgré une légère amélioration des perspectives pour 2024 et 2025, respectivement de 4,8 % et 5,3 %, par rapport aux 4,2 % de 2023.

10. La croissance de l'investissement mondial est en baisse depuis 2021 (de 5,1 % en 2021 à 3,7 % en 2023) sous l'effet d'une forte réduction de l'investissement dans les économies en développement face à des taux d'intérêt réels élevés, à un espace budgétaire étriqué et aux risques d'ordre géopolitique. En 2023, le commerce mondial a perdu 3 %, en valeur, avec une perte de 5 % pour les marchandises et une augmentation de 8 % pour les services grâce à la poursuite de la reprise du tourisme international et des transports⁷. Les flux commerciaux mondiaux ont commencé à se redresser en 2024, mais les tensions géopolitiques et l'escalade des coûts du fret sont problématiques. La croissance globale du commerce en 2024 et 2025 devrait rester inférieure aux niveaux antérieurs à la pandémie.

⁵ *World Social Report 2024: Social Development in Times of Converging Crises – A Call for Global Action* (publication des Nations Unies, 2024).

⁶ Cette partie du rapport s'inspire dans une large mesure des ouvrages suivants : *World Economic Situation and Prospects 2024* (publication des Nations Unies, 2024) ; *World Economic Situation and Prospects: Mid-Year Update* (publication des Nations Unies, 2024).

⁷ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), « *Global trade update* », mars 2024.

Les pressions persistantes du coût de la vie et les divergences des marchés du travail

11. L'inflation globale a fortement diminué sur le plan mondial, passant de 8,1 % en 2022 à 5,7 % en 2023, tout en restant supérieure à sa moyenne d'avant la pandémie. Dans les pays en développement, les prix à la consommation ont connu une augmentation cumulative de 21,4 % entre janvier 2021 et décembre 2023, ce qui a entravé la reprise économique d'après-COVID-19.

12. L'inflation alimentaire reste élevée dans de nombreux pays en développement, face aux répercussions limitées de la baisse des prix internationaux, à la faiblesse des monnaies locales et aux chocs liés au climat. Au cours du premier trimestre de 2024, les pays en développement ont enregistré une augmentation moyenne d'environ 10 %, en glissement annuel, des prix alimentaires. Dans un contexte de tensions géopolitiques et d'aléas météorologiques, les prix alimentaires et énergétiques internationaux pourraient subir de nouvelles pressions et exacerber l'insécurité alimentaire et la faim qui ont déjà atteint des niveaux élevés.

13. Des divergences considérables sont apparues entre pays développés et pays en développement quant à la reprise des marchés du travail après la pandémie de COVID-19. Dans la plupart des pays développés, en 2023, les niveaux de chômage étaient tombés en dessous de ceux d'avant la pandémie et les marchés du travail étaient restés tendus au début de 2024. Il en est résulté une augmentation des salaires nominaux et, dans certains cas, des salaires réels.

14. Les pays en développement présentent un bilan plus contrasté. Le chômage a reculé en 2023 dans plusieurs grands pays, dont le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie et la Türkiye, avec des perspectives prudemment optimistes pour 2024, malgré un récent ralentissement de la croissance au Brésil. Dans de nombreux autres pays en développement, les principaux indicateurs de l'emploi n'ont pas encore retrouvé leurs valeurs d'avant la pandémie, notamment dans les pays les moins avancés et les pays à faible revenu. La croissance globale des salaires est restée inférieure à l'inflation, ajoutant à la crise du coût de la vie.

La vulnérabilité de la dette face à des taux d'intérêt durablement élevés

15. Le recul de l'inflation globale annonce peut-être la fin du cycle mondial de resserrement monétaire. Les pressions inflationnistes restent toutefois préoccupantes et pourraient amener les taux à se maintenir plus longtemps à des niveaux plus élevés. Alors que la Banque centrale européenne a réduit ses taux d'intérêt pour la première fois en juin 2024 et que le Conseil des gouverneurs du Système fédéral de réserve américain devrait faire de même dans le courant de l'année, le calendrier et l'ampleur des réductions qui pourraient s'ensuivre restent incertains. Des taux durablement plus élevés aux États-Unis et en Europe pourraient retarder les réductions de taux dans les pays en développement et peser ainsi sur les perspectives d'investissement et de croissance.

16. La dette publique en pourcentage du PIB mondial a atteint les 94,4 % en 2023. Un chiffre inférieur aux 99,2 % enregistrés en 2020, mais supérieur de 11 points de pourcentage au niveau d'avant la pandémie. Récente, cette baisse est principalement le fait des économies développées et des pays en développement d'Asie occidentale, d'Amérique latine et des Caraïbes. La dette publique dans les pays à faible revenu a par contre atteint des niveaux record en 2023 et est restée élevée dans les pays les moins avancés, à près de 60 % du PIB.

17. La lourde charge de la dette souveraine et le maintien des taux d'intérêt mondiaux à des niveaux élevés font que le service de la dette continue de peser lourdement sur la marge de manœuvre budgétaire des pays en développement. Selon les projections, en 2024, les gouvernements africains seront ainsi appelés à consacrer

en moyenne plus d'un quart de leurs recettes publiques totales au paiement de ces intérêts, au détriment des dépenses sociales et des investissements infrastructurels durables, pourtant indispensables. Les pays développés se voient quant à eux imposer des taux d'intérêt moins élevés, car ils bénéficient de longue date d'une architecture financière internationale qui a évolué pour répondre à leurs besoins. Malgré une légère augmentation ces dernières années, la part de leurs recettes publiques qu'ils consacrent au paiement de ces intérêts est restée faible, aux environs de 6 %.

18. La charge de la dette devient de plus en plus insoutenable pour de nombreux pays en développement. À l'heure actuelle, pour 55 % des pays les moins avancés et des autres pays à faible revenu, le risque de surendettement est élevé ou le surendettement déjà une réalité. Parmi ces pays, quatre ont demandé une restructuration de leur dette au titre du Cadre commun pour le traitement de la dette du Groupe des 20⁸, deux autres ont achevé ou entrepris une restructuration dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et plusieurs autres encore ont entamé une restructuration de leur dette, ou annoncé leur intérêt pour cette solution, dans le cadre de négociations bilatérales⁹.

C. Retombées différenciées des chocs et des crises

19. La récente conjonction de crises a touché tous les pays, mais ses effets ont été ressentis de façon très inégale selon le degré de vulnérabilité et de résilience des personnes et des sociétés touchées. Le manque d'accès équitable aux ressources financières et aux technologies de pointe, les retombées de la volatilité des marchés financiers internationaux et la vulnérabilité persistante aux chocs des termes de l'échange ont accru la susceptibilité de nombreux pays en développement aux effets de telles crises.

20. Dans les pays les moins avancés, où 25,4 % de la population en moyenne connaissait l'extrême pauvreté en 2018, cette proportion est passée à 29,7 % en 2021, soit plus que dans tout autre groupe de pays. La progression de la faim et de l'insécurité alimentaire est particulièrement préoccupante en Afrique, où 33 pays avaient besoin d'une aide alimentaire extérieure d'urgence, selon les informations disponibles en mars 2024¹⁰. Lorsque les écoles ont commencé à fermer leurs portes en 2020, seul un enfant sur six parmi les plus pauvres avait accès à Internet. Cet état de choses a entraîné un retard dans l'éducation de nombreux enfants, les pertes éducatives ayant encore été aggravées lorsque les dépenses d'éducation ont dû être réduites en raison de contraintes budgétaires, comme cela a été le cas dans 65 % des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure¹¹.

21. Certains pays sont plus vulnérables que d'autres à la fréquence et à la gravité croissantes des catastrophes liées aux aléas naturels. Il ressort de récentes estimations que, parmi les États à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur, les décès survenus entre 2000 et 2022 en raison de catastrophes attribuables aux changements climatiques ont été cinq fois plus nombreux, en proportion des populations concernées, dans les petits États insulaires en développement que dans les autres, et que, tous groupes de revenu confondus, les pertes économiques moyennes attribuables à ces phénomènes ont été plus élevées dans les petits États insulaires en

⁸ Ce sont le Tchad (accord signé en décembre 2022), l'Éthiopie, le Ghana et la Zambie.

⁹ *Financing for Sustainable Development Report 2024: Financing for Development at a Crossroads* (publication des Nations Unies, 2024).

¹⁰ FAO, *Perspectives de récolte et situation alimentaire*, Rapport mondial triennal n° 1 (Rome, 2024).

¹¹ *World Social Report 2024* (publication des Nations Unies, 2023).

développement que dans les autres, à la fois en pourcentage du PIB et en pourcentage des recettes publiques¹².

22. Les pays les plus vulnérables aux chocs et aux crises ont besoin de se doter de moyens de préparation, de résistance et de réaction renforcés pour protéger leurs populations. Il est essentiel d'investir dans la réalisation des objectifs de développement durable pour réduire les vulnérabilités. Les déficits de financement des objectifs de développement durable, déjà importants avant 2020, n'ont pourtant fait que s'accroître ces dernières années, les besoins en la matière se situant, selon les estimations, entre 2 500 et 4 000 milliards de dollars par an¹³. Les pays dont l'espace budgétaire et les moyens étatiques sont limités, de même que les pays plus vulnérables, auront besoin du soutien de la communauté internationale – notamment sous la forme de financements à long terme qui soient abordables et stables – pour atténuer les retombées sociales, économiques et environnementales des chocs et des crises, pour renforcer leur résilience à l'avenir et pour faire progresser le développement durable. Les améliorations nécessaires, inscrites dans la durée, appelleront une réforme des systèmes financiers et commerciaux internationaux, de sorte à faciliter l'accès au financement international dans des conditions équitables et justes, à permettre l'intégration productive de tous les pays dans la sphère commerciale internationale, à réduire les vulnérabilités aux chocs extérieurs (notamment en réduisant la dépendance à l'égard des produits de base) et à faciliter les indispensables transferts de technologie (voir la section IV).

23. L'admissibilité au financement à des conditions favorables est principalement fonction, dans l'état actuel des choses, du revenu par habitant des pays. Pour mieux répondre aux besoins de développement particuliers et réduire les vulnérabilités, il importe de considérer et de mettre au point des moyens de mesure qui aillent au-delà du PIB. La volonté politique en faveur de tels indicateurs a gagné en force ces dernières années. Dans la déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable, les États Membres ont confirmé leur « engagement politique de rechercher des indicateurs de mesure des progrès en matière de développement durable qui complètent le produit national brut ou ne se limitent pas à celui-ci afin de rendre la coopération internationale plus inclusive » (résolution 78/1 de l'Assemblée générale), de nouvelles discussions ayant lieu à ce sujet en amont du Sommet de l'avenir, qui se tiendra en septembre 2024.

24. L'Assemblée générale a accueilli favorablement le rapport final du Groupe de haut niveau sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour les petits États insulaires en développement. Dans le souci de mieux cerner la vulnérabilité des pays aux chocs extérieurs, elle a décidé de faire avancer les travaux sur l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle. N'étant pas en corrélation avec les niveaux de revenu, cet indicateur peut compléter utilement le PIB (voir résolution 78/322 de l'Assemblée générale).

25. Un cadre conceptuel qui complète le PIB afin de « valoriser ce qui compte » pour les populations concernées peut également contribuer à renforcer l'architecture financière internationale en permettant une meilleure prise de décisions financières et en corrigeant le traitement inéquitable qui résulte depuis longtemps de l'utilisation

¹² Vikrant Panwar *et al.*, « *The costs of inaction: calculating climate change-related loss and damage from extreme weather in small island developing States* », *ODI Working Paper* (Londres, ODI, 2023).

¹³ *Financing for Sustainable Development Report 2024* (publication des Nations Unies).

sans discernement du PIB comme indice de référence prédominant pour la détermination des politiques de développement¹⁴.

III. Les transformations technologiques au service du développement durable

A. Possibilités et pièges des technologies d'avant-garde

26. La science, la technologie et l'innovation sont des moteurs essentiels de la diversification économique et du changement structurel, à la base d'une croissance soutenue et d'un développement durable. Elles permettent aux pays de s'éloigner des modèles de croissance étroits fondés sur une main-d'œuvre bon marché et une dépendance excessive à l'égard des ressources naturelles, pour adopter des modèles plus inclusifs et durables fondés sur la croissance de la productivité.

27. Les progrès technologiques ont également contribué à protéger les populations et à renforcer la résilience face à la récente conjonction de crises. Lors de la pandémie de COVID-19, la nouvelle technologie de l'ARN messager a permis de mettre au point des vaccins à une vitesse record. Les technologies numériques ont facilité une transition rapide vers le télétravail et l'enseignement à distance, stimulé les transactions commerciales électroniques, soutenu une expansion des services de télésanté et permis une forte augmentation des paiements numériques au titre de la protection sociale. Les solutions technologiques, telles que les capteurs à distance, l'imagerie par satellite, les téléphones mobiles et les médias sociaux, sont utilisées avec succès pour analyser et surveiller les risques environnementaux, améliorer l'information et la préparation relatives aux catastrophes, et faciliter les alertes précoces et les interventions¹⁵.

28. L'adoption et l'adaptation des technologies existantes, moyennant leur diffusion transfrontalière, peuvent aider les pays en développement à passer directement à des moyens technologiques plus avancés et plus propres. Les canaux de diffusion des technologies s'entendent du commerce international, des investissements étrangers directs, du transfert des droits de propriété intellectuelle et des capacités nationales de recherche et de développement. Les vastes ressources en énergies renouvelables dont disposent de nombreux pays en développement pourraient par exemple être exploitées efficacement en vue d'un développement à faible densité de carbone. Une forte réduction du coût des technologies renouvelables, associée à des progrès dans les domaines des microréseaux et du stockage de l'énergie, pourrait considérablement accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable 7 (qui vise à garantir à toutes et tous l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne). En 2023, la part de la production d'électricité provenant de sources renouvelables aura atteint 30 % au niveau mondial, contre 20 % en 2010. Dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, la part des énergies renouvelables avait atteint 23 % en 2022, contre 18 % en 2010¹⁶.

29. La poursuite de la transition vers l'énergie verte dépendra du transfert de technologies durables et à faible émission de carbone et du renforcement de la

¹⁴ Nations Unies, « Notre Programme commun : Note d'orientation n° 4 : Valoriser ce qui compte – un cadre pour aller au-delà du produit intérieur brut », mai 2023.

¹⁵ Voir, par exemple, *Financing for Sustainable Development Report 2021* (publication des Nations Unies).

¹⁶ Selon *Our World in Data*, « Share of Electricity Generated by Renewables », disponible à l'adresse suivante : <https://ourworldindata.org/grapher/share-electricity-renewables> (page consultée le 23 août 2024).

capacité d'absorption nationale. D'importants investissements supplémentaires sont également nécessaires. Selon de récentes estimations, il faudra investir plus de 1 000 milliards de dollars par an dans les énergies propres des pays en développement (à l'exclusion de la Chine) d'ici au début des années 2030 pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré centigrade¹⁷.

30. Les progrès rapides de l'intelligence artificielle ont ouvert la voie à une multitude de nouvelles applications susceptibles de stimuler la productivité économique et d'accélérer le développement durable. Cependant, l'incidence économique réelle de l'intelligence artificielle n'apparaît pas encore clairement et ne pourrait se manifester qu'à un terme éloigné¹⁸. Bien que l'on ne sache pas exactement quels seraient les secteurs les plus prometteurs pour l'application de l'intelligence artificielle générative dans différents pays en développement, des résultats positifs ont déjà été obtenus dans des domaines tels que les soins de santé, les interventions en cas de catastrophes, l'agriculture et l'éducation¹⁹.

31. Malgré les grands avantages qu'elle permet d'escompter, la mise en œuvre de l'intelligence artificielle peut aussi avoir des effets non souhaités ou se prêter à des abus intentionnels susceptibles de nuire aux résultats économiques, sociaux et environnementaux ainsi qu'aux droits humains. Il s'agit notamment du risque de pertes d'emplois et d'inégalités accrues du fait d'une plus grande automatisation et d'une modification des chaînes de valeur mondiales sous l'effet d'une technologie porteuse de relocalisation. Si les effets attendus de l'intelligence artificielle générative sur les marchés du travail et la productivité ne sont pas encore clairs, des analyses récentes indiquent que les professions les plus qualifiées seraient les plus concernées et les économies les plus développées les plus affectées²⁰. L'évolution rapide de la technologie numérique, des réseaux sociaux et des applications d'intelligence artificielle font peser une menace sur la sécurité des données et la protection de la vie privée, renforcent les préjugés et accélèrent la diffusion de la désinformation et de la désinformation. Les niveaux élevés de consommation d'énergie, de consommation d'eau et de production de déchets électroniques sont également préoccupants. À cela s'ajoute que l'accès inégal aux nouvelles technologies et la domination du marché par un petit nombre d'entreprises transforment de plus en plus les fractures technologiques existantes en fractures de développement (comme on l'a vu sous le titre B).

32. La capacité des pays en développement de tirer profit de l'énergie verte et d'autres technologies d'avant-garde²¹ dépend de l'accès à ces ressources technologiques et de leur caractère abordable. Elle dépend également de la mesure dans laquelle les pays sont prêts à innover au moyen de ces technologies, à les adapter et à en faire usage pour réaliser leurs objectifs de développement économique, social et environnemental, tout en évitant les dangers et les inconvénients qu'elles

¹⁷ Agence internationale de l'énergie, *Financing Clean Energy Transitions in Emerging and Developing Economies* (Paris, 2021).

¹⁸ Voir, par exemple, Daron Acemoglu, « The simple macroeconomics of AI », *NBER Working Paper*, n° 32487 (Cambridge, National Bureau of Economic Research, 2024).

¹⁹ Voir, par exemple, les blogues de *AI for Good*.

²⁰ Voir, par exemple, Paweł Gmyrek, Janine Berg et David Bescond, *Generative AI and Jobs: A Global Analysis of Potential Effects on Job Quantity and Quality*, document de travail de l'OIT, n° 96 (Genève, Organisation internationale du Travail, 2023).

²¹ Les technologies d'avant-garde sont des technologies nouvelles en évolution rapide qui tirent parti de la transition numérique et de la connectivité. Elles peuvent être regroupées en trois grandes catégories : i) les technologies associées à la fabrication intelligente (Industrie 4.0), ii) les technologies vertes et iii) les autres (nanotechnologie et édition génomique). Voir *Technology and Innovation Report 2023: Opening Green Windows – Technological Opportunities for a Low-Carbon World* (publication des Nations Unies, 2023).

pourraient présenter. Si certains pays sont mieux placés que d'autres pour tirer parti de telles occasions, tous doivent se doter de stratégies pour surmonter les contraintes et veiller à ne pas être laissés de côté. Comme indiqué dans la section IV, un nouveau consensus sur le commerce international est nécessaire pour promouvoir les capacités technologiques, l'innovation et la résilience dans les pays en développement, notamment grâce à une plus grande souplesse des droits de propriété intellectuelle et des transferts de technologie. Les pays dont les capacités sont moindres auront besoin d'un soutien supplémentaire, notamment sous la forme d'une aide publique au développement.

B. Fractures numériques persistantes

33. L'évolution rapide des technologies peut aggraver les inégalités entre les pays et au sein de ceux-ci. Le développement et la commercialisation des technologies d'avant-garde sont dominés par un petit nombre de pays. Dans le domaine de la fabrication intelligente, par exemple, 90 % de l'activité de brevetage est concentrée dans 10 pays. Dans le domaine des technologies vertes, cette tendance est encore plus marquée, sept pays seulement représentant 90 % de l'activité de brevetage. À l'exception de la Chine, il s'agit de pays à revenu élevé²². Par contre, la plupart des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les autres pays à faible revenu, ne disposent pas des facteurs favorables nécessaires (notamment les compétences, l'infrastructure et l'accès au financement) pour innover avec succès dans ces domaines ou pour accéder à ces technologies et en tirer profit. La plupart d'entre eux n'ont pas la possibilité, en raison des régimes de brevets en place, d'accéder à des moyens d'avant-garde abordables ni les capacités d'absorption technologique nécessaires.

34. La technologie numérique continue d'évoluer, tout comme la nature des fractures numériques. La plupart des gens vivent aujourd'hui dans des zones où Internet est accessible par connexion mobile. En 2023, 82 % de la population des pays les moins avancés était couverte par au moins un réseau de services mobiles de troisième génération (3G), alors que cette couverture était de 53,2 % en 2015. Il reste que les fossés entre pays n'ont jamais été aussi profonds lorsqu'il s'agit des réseaux de services mobiles de cinquième génération (5G), essentiels aux technologies d'avant-garde telles que l'intelligence artificielle. En 2023, seulement 2,7 % de la population des pays les moins avancés avait à sa disposition au moins un réseau mobile 5G, par rapport à 11,7 % dans les pays à revenu intermédiaire inférieur, 56,7 % dans les pays à revenu intermédiaire supérieur et 88,6 % dans les pays à revenu élevé²³. Il subsiste en outre de grands écarts entre pays en ce qui concerne l'utilisation d'Internet (35,4 % de la population des pays les moins avancés, 93,2 % de celle des pays à revenu élevé), principalement en raison du coût relativement élevé des services et des appareils numériques.

35. La mesure d'autres caractéristiques révèle également la persistance de fractures technologiques parmi les pays. Une évaluation complète de la qualité d'Internet, des compétences, des activités de recherche et de développement, de la capacité industrielle et de l'accès au financement, fait ressortir que les pays à revenu élevé dépassent systématiquement les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Sur le plan régional, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont à la traîne par rapport

²² *Financing for Sustainable Development Report 2024* (publication des Nations Unies).

²³ Union internationale des télécommunications (UIT), « Key ICT indicators for the world and special regions », *World Telecommunication/ICT Indicators Database 2023*. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx> (page consultée le 11 juin 2024).

aux autres régions en développement, et les pays d’Afrique subsaharienne sont les moins bien préparés à utiliser, adopter et adapter les technologies d’avant-garde²⁴. Selon ces critères, entre 2018 et 2021, les pays à faible revenu ont vu s’accroître leur retard par rapport aux pays situés à la frontière technologique, tandis que de nombreux pays à revenu intermédiaire supérieur et certains pays à revenu intermédiaire inférieur se sont rapprochés de cette frontière²⁵.

36. La persistance et, dans certains cas, l’augmentation des fractures technologiques peuvent exacerber le ralentissement de la diffusion des technologies constaté au cours des dernières décennies. Si la concentration du développement des technologies d’avant-garde n’est pas problématique en soi, elle le devient lorsque les voies traditionnelles de diffusion des technologies perdent de leur perméabilité, ce fait entravant la croissance de la productivité et le développement durable. Le ralentissement de la diffusion des technologies s’explique notamment par la plus grande complexité des innovations et le niveau plus élevé de compétences et d’investissements requis pour les adopter et les adapter, ainsi que par le réseau serré et complexe de protections des droits de propriété intellectuelle, et les barrières commerciales croissantes et autres restrictions stratégiques, telles que la relocalisation, la délocalisation raccourcie ou la réduction de risque dans les chaînes d’approvisionnement. Dans le cas de l’intelligence artificielle, le manque de contenus de formation en ligne disponibles dans des langues autres que l’anglais constitue un obstacle particulier²⁶.

C. Politiques de la science, de la technologie et de l’innovation tendant à réduire les fractures technologiques

37. Pour tirer parti de l’évolution technologique à grande vitesse, les décideurs des pays en développement doivent adapter leurs politiques de la science, de la technologie et de l’innovation aux conditions, capacités et besoins nationaux existants, tout en adoptant une approche prospective des possibilités qui s’offrent aux niveaux national et international. Pour les pays les plus éloignés de la frontière technologique, notamment la plupart des pays les moins avancés, l’évolution vers une économie plus diversifiée pourrait être graduelle et s’appuyer sur les secteurs économiques existants, moyennant l’adaptation de technologies plus basiques transférées de l’étranger (à la faveur d’un environnement international plus favorable). Les pays qui sont plus proches de la frontière technologique et qui partent d’une base de produits plus diversifiée disposent d’un plus large éventail de possibilités stratégiques pour innover au moyen des technologies d’avant-garde, les adopter et les adapter.

38. Quel que soit le point de départ, chaque pays a besoin de cohérence dans sa politique de la science, de la technologie et de l’innovation pour assurer sa diversification économique et son développement durable. L’évolution rapide des technologies numériques a ouvert des perspectives aux pays qui ont investi dans l’accès à Internet à haut débit et dans les compétences essentielles qui s’y rattachent, même lorsqu’une grande partie de l’économie dépendait encore d’une production à faible technologie²⁷. De la même façon que la préparation au numérique peut renforcer la préparation à l’avenir, l’élan croissant vers une transition verte peut ouvrir des perspectives à de nombreux pays à différents stades de la chaîne de valeur

²⁴ *Technology and Innovation Report 2023* (publication des Nations Unies).

²⁵ *Financing for Sustainable Development Report 2024* (publication des Nations Unies).

²⁶ Ibid.

²⁷ Jonas Hjort et Jonas Poulsen, « The arrival of fast Internet and employment in Africa », *American Economic Review*, vol. 109, n° 3 (mars 2019).

mondiale. Pour que les pays soient à même de saisir ces occasions, les gouvernements doivent créer un environnement favorable et renforcer les systèmes nationaux d'innovation, notamment en investissant dans un complément d'infrastructure (électrique et numérique, entre autres) et dans l'éducation, ainsi que dans les institutions, partenariats, politiques de concurrence et protections de la propriété intellectuelle nécessaires. Les investissements requis pourront être de taille et nécessiter, en toute probabilité, une combinaison de financements publics et privés, nationaux et internationaux. Selon de récentes estimations, la mise à disposition universelle de services Internet à haut débit nécessiterait à elle seule environ 400 milliards de dollars des États-Unis d'ici à 2030²⁸.

39. Les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation doivent être élaborées de sorte que le changement technologique contribue à résoudre les problèmes sociaux tout en minimisant les dommages potentiels tels que l'aggravation des inégalités et les menaces pour des droits humains. Cet objectif peut être atteint grâce à une démarche ciblée qui aurait les objectifs de développement durable comme principe directeur. Les plans nationaux qui mettent la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs de développement durable – avec le soutien du Mécanisme de facilitation des technologies – peuvent aider les pays à imaginer, planifier, communiquer et faciliter les initiatives nécessaires, suivre les progrès accomplis et favoriser un environnement d'apprentissage qui tend à mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable²⁹.

40. Les politiques nationales de la science, de la technologie et de l'innovation ne suffiront pas à elles seules à combler les fossés technologiques dans la plupart des pays en développement. Un soutien sur les plans financier, technique et du renforcement des capacités est nécessaire, en plus d'un environnement international favorable qui a) facilite une insertion productive au sein des chaînes de valeur mondiales, dans le cadre d'un système commercial multilatéral à la fois universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable, b) assure une protection adéquate, équilibrée et efficace des droits de propriété intellectuelle, conformément aux priorités définies au niveau national, et c) promeuve des accords multilatéraux sur les garde-fous technologiques et la voie à suivre, tel le pacte numérique envisagé.

IV. Une coopération multilatérale repensée en faveur du développement durable

41. Il y a cinquante ans, les États Membres ont déclaré que la coopération internationale pour le développement était l'objectif partagé et le devoir commun de tous les pays (résolution 3201 (S-VI) de l'Assemblée générale). Aujourd'hui, la coopération multilatérale doit être repensée et redynamisée pour refléter les réalités et les réalignements de l'époque et donner au monde les moyens de relever efficacement les défis présents et à venir. Face à des crises récurrentes et convergentes qui ont fait rétrograder le développement durable et accentué l'écart entre les pays développés et les pays en développement, et face à des progrès technologiques rapides

²⁸ Edward Oughton, David Amaglobeli et Mariano Moszoro, « Estimating digital infrastructure investment needs to achieve universal broadband », document de travail du FMI n° 2023/027 (Washington, Fonds monétaire international, 2023) ; UIT, *Connecting humanity: Assessing Investment Needs of Connecting Humanity to the Internet by 2030* (Genève, 2020).

²⁹ Voir les feuilles de route, l'exposé des travaux et les dernières nouvelles concernant la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable du Mécanisme de facilitation des technologies des Nations Unies, disponibles à l'adresse suivante : <https://sdgs.un.org/fr/tfm-roadmaps>.

dont les bénéfices ne sont pas équitablement partagés, le changement s'impose à la fois comme un besoin urgent et une occasion unique.

42. On s'accorde de plus en plus sur la nécessité de réformer l'architecture financière internationale, notamment de pallier les difficultés croissantes de la dette, de renforcer le filet de sécurité financier mondial, d'élargir le financement à des conditions concessionnelles pour les investissements liés aux objectifs de développement durable et de rendre l'architecture fiscale internationale transparente, juste et impartiale. Il faut redonner au commerce international le rôle de puissant moteur du développement durable qu'il a été par le passé, notamment en contrant les tendances récentes à l'augmentation des mesures commerciales unilatérales et à la fragmentation géoéconomique. Au centre du système multilatéral, l'Organisation des Nations Unies est un lieu de concertation ouvert à toutes les parties pour aborder les problématiques actuelles et rechercher les consensus sur des initiatives mondiales communes tendant à l'instauration, dans l'intérêt des populations de la planète, d'un nouvel ordre économique international qui soit juste, équitable et capable de relever les nouveaux défis qui se feront jour.

A. Vers une architecture financière internationale plus équitable et plus stable

43. L'architecture financière internationale – l'ensemble des cadres, règles, institutions et marchés financiers et monétaires internationaux qui ont évolué depuis 1945 – est soumise à des pressions croissantes. Les dernières décennies ont été marquées par des flux de capitaux internationaux d'une grande volatilité et des crises financières et économiques récurrentes. Les pays en développement sont confrontés à de grandes inégalités d'accès aux marchés financiers, à des coûts d'emprunt plus élevés que ceux des pays développés aux profils de risque similaires, à un accès limité aux liquidités en temps de crise et à un lourd fardeau de la dette souveraine qui, dans de nombreux cas, évince l'investissement public dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le manque de représentation équitable dans les organes de décision que sont en particulier le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale a entravé les efforts de réforme qui auraient pu mettre le financement international plus à la portée des pays en développement.

44. À la suite de la pandémie de COVID-19, la nécessité d'une réforme est aujourd'hui largement admise. Les propositions faites par le Secrétaire général pour relancer la réalisation des objectifs de développement durable et réformer l'architecture financière internationale mettent en exergue plusieurs lignes d'action hautement prioritaires, à savoir : a) s'attaquer au coût élevé de la dette et aux risques croissants de surendettement ; b) augmenter massivement les financements à long terme abordables pour le développement ; c) octroyer plus largement des financements pour imprévus aux pays qui en ont besoin ; d) rendre la coopération fiscale internationale pleinement inclusive et plus efficace ; e) réformer la gouvernance économique mondiale³⁰.

45. La résolution des problèmes d'endettement a progressé grâce au Cadre commun du Groupe des 20. La dette tchadienne a été restructurée, d'importants progrès ont été accomplis dans ce sens au Ghana et en Zambie, et des discussions se sont poursuivies dans des pays ne relevant pas du Cadre commun³¹. Cependant, malgré les améliorations récentes, les temps de négociation restent trop longs et les pays à revenu

³⁰ Organisation des Nations Unies, « United Nations Secretary-General's SDG Stimulus to Deliver Agenda 2030 », février 2023 ; [A/77/CRP.1/Add.5](#).

³¹ Table ronde mondiale sur la dette souveraine, « 2nd cochaors progress report », 17 avril 2024.

intermédiaire restent exclus. Il faut également s'employer à améliorer la coordination entre les groupes de créanciers, à assouplir les conditions d'éligibilité applicables aux pays débiteurs et à prévoir des moratoires sur la dette lorsque des négociations sont en cours. Au-delà de l'allègement de la dette à court terme, il est nécessaire de renforcer l'architecture de la dette souveraine, notamment par l'amélioration des analyses de soutenabilité et des notations de risque, par l'inclusion systématique de clauses d'indexation et par l'adoption de mesures concrètes tendant à la mise en œuvre de moyens permanent de traitement du surendettement, en vue de la création d'un mécanisme de renégociation de la dette souveraine pleinement opérationnel, rapide et efficace, comme le veut le Programme d'action d'Addis-Abeba³².

46. Parmi les démarches entreprises afin d'élargir les possibilités de financement à long terme et à coût abordable figurent les efforts actuellement déployés par les banques multilatérales de développement, dont la Banque mondiale, pour accroître leur capacité financière par l'optimisation de leurs bilans, dans le droit fil des recommandations issues de l'examen indépendant auquel ont été soumis les cadres d'adéquation de leurs fonds propres³³. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour mobiliser davantage de financements à long terme, notamment sous la forme de subventions et de prêts à des conditions très favorables. Des augmentations générales de capital vont s'imposer dans ce contexte, car il importe que les banques de développement gagnent en taille, en qualité et en audace. Les conditions de financement devraient également être améliorées par des durées de prêts plus longues, une plus grande souplesse (au moyen de l'indexation, par exemple) et une exposition réduite à la volatilité des taux de change³⁴. À ces améliorations devrait s'ajouter une augmentation massive du financement de l'action climatique, la part de l'adaptation étant portée à 50 % de ce financement, et ce, sans éviction de l'aide au développement (voir A/77/CRP.1/Add.5).

47. L'aide publique au développement continue de jouer un rôle important dans le financement du développement durable, en particulier dans les pays les moins avancés et les autres pays à faible revenu. En 2023, cette aide a augmenté pour la cinquième année consécutive en termes réels, atteignant 223,87 milliards de dollars des États-Unis (soit 1,8 % de plus qu'en 2022). L'aide publique au développement bilatérale en faveur des pays les moins avancés et des pays africains a augmenté respectivement de 3 % et de 2 %, inversant la tendance à la baisse de l'année précédente. Globalement, toutefois, cette aide publique au développement représente 0,37 % du revenu national brut combiné des donateurs et reste par conséquent inférieure à l'objectif de 0,7 % du revenu national brut fixé par l'Organisation des Nations Unies³⁵. Les donateurs doivent redoubler d'efforts pour respecter leurs engagements à cet égard, nonobstant leurs priorités nationales concurrentes, telle l'augmentation des dépenses militaires.

48. La coopération Sud-Sud s'est avérée précieuse en complément à la coopération Nord-Sud. Elle s'est considérablement développée par sa portée, son volume et son étendue géographique. L'élaboration d'un cadre conceptuel volontaire pour mesurer la coopération Sud-Sud, et son adoption en tant qu'élément du cadre d'indicateurs des

³² Organisation des Nations Unies, « United Nations Secretary-General's SDG Stimulus to Deliver Agenda 2030 ».

³³ Groupe des 20, « Roadmap for the implementation of the recommendations of the G20 independent review of multilateral development banks' capital adequacy frameworks », juillet 2023.

³⁴ *Financing for Sustainable Development Report 2024* (publication des Nations Unies).

³⁵ Mise à jour des données du rapport sur le financement du développement durable 2024 (*Financing for Sustainable Development Report 2024*), suite à la publication le 11 avril des données sur l'aide publique au développement en 2023. Voir <https://financing.desa.un.org/iatf/report/financing-sustainable-development-report-2024>.

objectifs de développement durable, ont marqué une étape majeure dans la compréhension de cette importante source de soutien financier et non financier au développement³⁶.

49. Les chocs et les crises devenant plus fréquents et plus intenses, le besoin de financement pour imprévus se fait de plus en plus sentir afin d'atténuer les effets de ces phénomènes et d'éviter des revers plus durables en matière de développement. Pour ce faire, il faudra mettre en état le filet de sécurité financier mondial – un réseau de mécanismes et d'institutions à plusieurs niveaux centré sur le FMI – qui, malgré quelques améliorations récentes, reste fragmentaire et inégal, la plupart des pays en développement n'ayant pas accès à tous les niveaux. Si l'émission en 2021 d'environ 650 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux du FMI a constitué un apport crucial de liquidités, l'allocation de ces droits en fonction des quotes-parts des pays au FMI a eu pour conséquence que les pays en développement n'ont reçu qu'un tiers environ de cet apport. Le plan de relance des objectifs de développement durable propose plusieurs moyens d'exploiter le potentiel de développement des droits de tirage spéciaux, tels que le réacheminement accéléré des droits inutilisés vers les pays qui en ont besoin, notamment par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement, afin de mieux tirer parti du financement du développement, ou l'utilisation des droits inutilisés ou de droits nouvellement émis pour financer des projets d'atténuation des changements climatiques dans les pays en développement (comme cela a également été proposé dans le cadre de l'Initiative de Bridgetown pour la réforme de l'architecture financière internationale), ou encore la mise au point d'un mécanisme plus rapide et automatisé pour l'émission anticyclique de droits en temps de crise³⁷. Parmi les autres mesures visant à renforcer le filet de sécurité financier mondial, on peut encore citer l'assouplissement des prêts du FMI, l'instauration d'un mécanisme multilatéral de swaps de devises et le renforcement des mécanismes financiers régionaux.

50. De telles réformes doivent s'accompagner d'une action commune visant à lutter contre l'évasion et la fraude fiscales et les autres flux financiers illicites, qui drainent les ressources nationales dont les pays en développement ont tant besoin. Une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale pourrait contribuer à l'établissement d'un système de coopération fiscale internationale qui soit tout à la fois transparent, légitime, équitable, stable, inclusif et efficace, et qui tienne pleinement compte des besoins et des capacités propres à tous les pays. En décembre 2023, l'Assemblée générale a décidé de créer un comité spécial chargé d'élaborer un projet de mandat pour une telle convention-cadre ; le projet sera soumis à l'examen de sa soixante-dix-neuvième session. Les mesures complémentaires visant à renforcer la coopération fiscale internationale comprennent le renforcement des capacités fiscales, l'intégration des organisations fiscales régionales dans un cadre mondial plus cohérent, le renforcement du rôle du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et l'amélioration de la coordination normative dans tous les domaines des politiques d'intégrité financière (A/79/285).

51. Pour que les réformes reflètent correctement les besoins et les priorités des pays en développement, il est urgent que ces pays soient représentés dans les mécanismes de gouvernance des organes décisionnels économiques et financiers internationaux à hauteur du rôle accru qu'ils jouent dans l'économie mondiale. Malgré les engagements de longue date à cet égard, les progrès ont été limités à ce jour. Plus récemment, la 16^e révision générale des quotes-parts des pays membres du FMI s'est achevée en décembre 2023 sans réaligement des droits de vote. Le réaligement des

³⁶ *Financing for Sustainable Development Report 2024* (publication des Nations Unies).

³⁷ Organisation des Nations Unies, « United Nations Secretary-General's SDG Stimulus to Deliver Agenda 2030 ».

quotes-parts devrait rester une priorité absolue pour tous les pays membres lors de la 17^e révision générale. La représentation des pays en développement doit également être renforcée dans les banques multilatérales de développement, en particulier la Banque mondiale, de même que dans les organismes internationaux de normalisation.

B. Mettre le commerce au service du développement durable

52. La question de savoir si le commerce peut jouer le rôle de moteur de croissance pour les pays en développement, en soutenant un cercle vertueux reliant emploi, investissement, productivité et revenu, a été longtemps débattue. Si les politiques orientées vers l'exportation ont connu un succès remarquable dans le passé, les effets du commerce sur l'avancement des pays en développement – en particulier du fait de leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales – ne semblent plus se traduire par une progression dynamique dans la chaîne de valeur, comme ce fut le cas en Asie de l'Est et du Sud-Est³⁸. Les crises multiples et récurrentes, telle celle causée par la COVID-19, l'aggravation des effets des changements climatiques et le nombre croissant de conflits violents affectent de manière disproportionnée les pays en développement, ce qui rend plus difficile l'amélioration de leur contribution au commerce mondial, lui-même devenu moins dynamique, comme nous l'avons vu plus haut.

53. Le ralentissement du commerce mondial en 2023 a été plus prononcé dans les pays en développement, dont les importations et les exportations ont baissé respectivement de 5 % et de 7 % en moyenne. Le commerce mondial de marchandises a régressé dans la plupart des secteurs, mais il se fait que sa baisse a été de plus de 10 % dans les secteurs de l'habillement, des produits chimiques, des métaux énergétiques, du matériel de bureau et des textiles, qui comptent parmi les principaux secteurs d'exportation des pays en développement³⁹.

54. Les perspectives en demi-teinte du commerce mondial en 2024 et 2025 restent soumises à d'importants risques de dégradation, tels que les tensions géopolitiques persistantes, l'augmentation des coûts de transport et les niveaux élevés d'endettement qui pèsent sur l'activité économique dans de nombreux pays en développement. L'intégration des pays en développement vulnérables dans le commerce mondial des biens comme des services reste problématique, car l'essor du commerce numérique menace d'exacerber les inégalités existantes.

55. La diminution de la part des pays en développement dans le commerce mondial s'accompagne d'une concentration croissante des marchés d'exportation et de la capacité accrue pour les grandes entreprises et plateformes numériques d'obtenir des rentes. Les faits montrent que l'augmentation des bénéfices des grandes entreprises multinationales, autrement dit des toutes les grandes entreprises qui dominent la finance et le commerce internationaux, conjuguée à leur concentration croissante, a grandement rétréci la part mondiale du revenu du travail et accentué de ce fait les inégalités de revenus⁴⁰. Elle a également conduit à des relations commerciales inégales, même si certains pays en développement ont renforcé leur participation au commerce mondial.

56. Plusieurs facteurs ont contribué à la fragmentation croissante des échanges commerciaux et à la relation non linéaire entre le commerce et le développement au cours des dernières années. Parmi ceux-ci, le recours plus fréquent, dans le contexte

³⁸ *Rapport sur le commerce et le développement 2023 – Croissance, dette et climat : réformer l'architecture financière mondiale* (publication des Nations Unies, 2024).

³⁹ CNUCED, « Global trade update ».

⁴⁰ *Rapport sur le commerce et le développement 2023* (publication des Nations Unies).

géopolitique, à des mesures restrictives des échanges, telles que l'octroi de licences non automatiques, les remises incomplètes de la taxe sur la valeur ajoutée à l'exportation voire les interdictions totales, les politiques industrielles tournées vers l'intérieur, la relocalisation, la délocalisation raccourcie et la réduction de risque, ainsi que les mesures commerciales unilatérales dans le cadre de l'action climatique. Ces mesures commerciales, qui peuvent viser des composants de haute technologie et des minéraux critiques, dressent de nouveaux obstacles à la transition écologique.

57. Le commerce ne servira le développement que si le système commercial multilatéral est ouvert, fondé sur des règles, transparent et non discriminatoire, comme le Secrétaire général en a formé le souhait dans son rapport « Notre programme commun » (A/75/982). Les politiques commerciales internationales devraient s'écarter des visées protectionnistes pour adopter une démarche qui tende à bénéficier à toutes les parties et à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Pour ce faire, il faudra rechercher un nouveau consensus sur le commerce international, propre à mieux répondre aux priorités stratégiques que sont notamment la construction de chaînes d'approvisionnement résistantes, la création d'emplois décents, la lutte contre la corruption et contre l'évasion fiscale des entreprises et la promotion d'une infrastructure numérique sécurisée.

58. Les accords commerciaux internationaux existants devraient être réexaminés dans le but de créer une marge de manœuvre décisionnelle qui permette aux pays de redéfinir leurs profils de production, de consommation et d'échanges pour faire face aux problématiques mondiales actuelles. Il importe par ailleurs de promouvoir les capacités, l'innovation et la résilience technologiques dans les pays en développement, notamment grâce à une plus grande souplesse des droits de propriété intellectuelle, au transfert des technologies, au soutien à la facilitation des échanges et à la limitation du recours aux restrictions commerciales (ibid.). Le renforcement de la coopération commerciale Sud-Sud peut également contribuer à l'intégration des pays en développement dans la sphère du commerce mondial.

59. L'Organisation mondiale du commerce est en cours de redynamisation et d'actualisation pour se mettre en phase avec les réalités du XXI^e siècle, telles que le commerce électronique et l'économie numérique, qui offrent des possibilités d'inclusion des microentreprises et petites et moyennes entreprises ainsi que des femmes dans le commerce international. Parallèlement aux réformes de l'Organisation mondiale du commerce, le rétablissement d'un mécanisme efficace de règlement des différends commerciaux est essentiel pour surmonter les tensions commerciales croissantes (ibid.).

C. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies

60. La Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international confie un rôle clé à l'Organisation des Nations Unies, « en tant qu'organisation universelle [qui] devrait être capable de traiter les problèmes de coopération économique internationale dans une optique d'ensemble, en protégeant également les intérêts de tous les pays » (résolution 3201 (S-VI)). Au cours des 50 années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Déclaration, ses principes ont éclairé de grandes conférences et de grands sommets des Nations Unies, de même que le Programme 2030. Le repositionnement du système de développement des Nations Unies et l'émergence d'une nouvelle génération d'équipes de pays ont renforcé son efficacité et amélioré sa résonance avec les besoins et les priorités des pays.

61. L'Organisation des Nations Unies est un lieu de concertation ouvert à toutes les parties qui permet d'aborder les problématiques actuelles dans un esprit de consensus multilatéral. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social sont les

principales enceintes dont émergent les accords relatifs aux normes et objectifs économiques et sociaux essentiels, tels le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba. L'instauration d'un sommet biennal au niveau des chefs d'État et de gouvernement pourrait contribuer à améliorer la cohérence du système international par le renforcement des liens existants et la création de liens plus systématiques entre les Nations Unies et les institutions financières internationales (A/77/CRP.1/Add.5). Une autorité permanente habilitant le Secrétaire général et le système des Nations Unies à convoquer et à rendre opérationnelle une plateforme d'urgence pourrait contribuer à coordonner les réponses mondiales à un large éventail de chocs mondiaux complexes (A/77/CRP.1/Add.1).

62. Sur le terrain, les équipes de pays des Nations Unies travaillent en coordination avec les entités spécialisées du système des Nations Unies afin de fournir aux États Membres un soutien cohérent et bien adapté à leurs besoins et à leurs priorités en matière de développement. Ces activités comprennent le développement des capacités, la réorientation des cadres politiques et réglementaires, la conception de projets susceptibles d'être financés et la mobilisation de financements. Des mécanismes spécialisés, tels que le Mécanisme de facilitation des technologies et la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, aident les pays à étoffer leurs capacités en matière de science, de technologie et d'innovation, et facilitent le transfert de technologies.

63. Les accords et mécanismes des Nations Unies servent également l'action mondiale commune qui s'impose pour réduire et réparer les effets de crises récurrentes plus fréquentes et intenses. Cette action comprend l'instauration d'un système financier international plus équitable et plus stable, comme évoqué ci-dessus, mais aussi l'atténuation des changements climatiques, la limitation des retombées des conflits violents et l'amélioration des mesures de prévention et de réparation aux pandémies. Plutôt que de se borner à fournir une assistance pendant les crises, solution souvent tardive, coûteuse et insuffisante, l'action mondiale commune peut s'attaquer d'emblée aux risques systémiques, prévenir ou limiter les dommages futurs et réduire ainsi considérablement le coût en vies humaines et en moyens de subsistance⁴¹.

64. Les initiatives communes qui, à l'échelle du monde, visent à réduire les risques systémiques et à renforcer la capacité de récupération profitent à tous les pays, mais elles sont encore plus importantes pour les pays en développement qui ne disposent pas des ressources et des capacités nationales voulues pour protéger leurs populations des effets de crises convergentes, surtout pour ceux qui connaissent des situations particulières tels que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement⁴².

65. Les prochains sommets et conférences mondiaux organisés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies seront autant d'occasions de dynamiser les propositions de réforme du système international, afin de le rendre plus équitable et plus favorable à un développement durable qui ne laisse personne de côté. Le Sommet de l'avenir, qui se tiendra en septembre 2024, pourrait servir de catalyseur aux États Membres pour accélérer la réforme du système financier international et du système commercial mondial, pour faire progresser les efforts visant à développer des indicateurs de mesure allant plus loin que le PIB, pour orienter la coopération multilatérale dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation – notamment grâce au pacte numérique mondial – et pour renforcer l'engagement en

⁴¹ *World Social Report 2024* (publication des Nations Unies, 2023).

⁴² *Ibid.*

faveur d'une action mondiale commune visant à relever les défis présents et à venir. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en 2025, peut s'appuyer sur ces efforts et aboutir à un résultat ambitieux sur la voie d'une architecture du financement du développement réformée, capable de combler le déficit de financement des objectifs de développement durable. Le Deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra également en 2025, pourrait renforcer les partenariats mondiaux pour le développement social dans un monde en mutation. Les prochaines conférences de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sont une occasion pour les pays développés de prendre des engagements climatiques plus ambitieux et de promettre un appui supplémentaire aux pays en développement dans leurs efforts d'adaptation et de redressement, notamment par l'intermédiaire du fonds pour les pertes et les préjudices.

V. Conclusions et recommandations

66. **La Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international reste actuelle au regard des écueils du développement et des inégalités du système international. Au cours des 50 dernières années, certains pays en développement ont enregistré des progrès significatifs en matière de développement, mais beaucoup d'autres peinent encore à combler les lacunes et à accéder à l'aide dont ils ont besoin. Les crises récurrentes et convergentes, y compris celles liées aux changements climatiques, créent des obstacles supplémentaires et l'évolution technologique rapide reste fortement concentrée dans quelques pays, menaçant d'élargir encore les fossés existants.**

67. **Les pays les plus vulnérables aux chocs et aux crises ont besoin de se doter de moyens de préparation, de résilience et de réaction renforcés pour protéger leurs populations. Ils sont pourtant nombreux à manquer encore des ressources et des capacités nécessaires en raison des failles systémiques de l'architecture financière internationale actuelle, qui entravent gravement le financement du développement, le renforcement des capacités et le transfert de technologie. L'aide internationale devrait être éclairée par des indicateurs qui ne se cantonnent pas au PIB, afin de mieux répondre aux besoins particuliers des pays et d'en réduire les vulnérabilités. L'adoption de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle est un pas appréciable dans cette direction.**

68. **Pour exploiter les avantages potentiels des progrès technologiques tout en évitant les risques et les inconvénients qu'ils pourraient comporter, les pays doivent se montrer cohérents dans leurs stratégies nationales de la science, de la technologie et de l'innovation. La diffusion et l'adoption réussie de technologies nécessitent également un soutien international sur les plans financier, technique et du renforcement des capacités, dans une perspective de réduction des fractures technologiques persistantes. À cela devrait s'ajouter un environnement international favorable qui facilite l'intégration productive des pays en développement dans les chaînes de valeur mondiales, assure une protection adéquate, équilibrée et efficace des droits de propriété intellectuelle et promeut des garde-fous multilatéraux tels que le pacte numérique proposé.**

69. **Une réforme significative de l'architecture financière internationale suppose une action dans plusieurs domaines, notamment pour a) réduire le risque de surendettement, y compris en apportant de nouvelles améliorations au Cadre commun pour le traitement de la dette et en adoptant des mesures concrètes en faveur d'un mécanisme permanent de restructuration de la dette souveraine, b) améliorer l'accès aux financements à long terme à des conditions**

favorables, notamment en augmentant les fonds propres des banques multilatérales de développement, en améliorant les conditions de financement et en augmentant massivement le financement de la lutte contre les changements climatiques, sans évincer pour autant l'aide publique au développement, c) renforcer le financement pour imprévus, notamment par de nouvelles utilisations des droits de tirage spéciaux, des prêts plus souples du FMI et d'autres améliorations du filet de sécurité financier mondial, d) faire en sorte que la coopération fiscale internationale inclue toute les parties et soit efficace, notamment par une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale, et e) respecter l'engagement pris de longue date en faveur d'une voix et d'une participation plus forte des pays en développement dans les dispositifs de gouvernance des institutions financières internationales.

70. Pour mettre le commerce au service du développement durable, il faut mettre et maintenir en place un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles, transparent et non discriminatoire, ainsi que des politiques commerciales internationales qui soutiennent les objectifs de développement durable. Le commerce international devrait faire l'objet d'un nouveau consensus qui tienne compte des priorités stratégiques telles que la création de chaînes d'approvisionnement résistantes, la création d'emplois décents et l'assouplissement des droits de propriété intellectuelle, et qui soutienne les capacités et l'innovation technologiques dans les pays en développement ainsi que la coopération commerciale Sud-Sud. Les réformes visant à redynamiser l'Organisation mondiale du commerce devraient s'accompagner du rétablissement d'un mécanisme efficace de règlement des différends.

71. L'Organisation des Nations Unies joue un rôle primordial dans la gouvernance économique mondiale, aux côtés d'autres institutions multilatérales. Elle est un lieu de concertation ouvert à toutes les parties où s'abordent les problèmes internationaux dans un esprit de consensus, et elle apporte un soutien cohérent et bien adapté aux États Membres. Un sommet biennal au niveau des chefs d'État et de gouvernement pourrait renforcer encore les liens entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales, tandis qu'une plateforme d'urgence pourrait contribuer à la coordination des réponses aux chocs mondiaux complexes.

72. Le multilatéralisme doit être repensé si l'on veut mener à bien les réformes nécessaires pour pallier les défauts systémiques de l'ordre économique international existant et construire un nouvel ordre inclusif et équitable. Cela renforcera également la capacité de l'Organisation des Nations Unies de contribuer au développement durable, notamment en facilitant une action mondiale commune visant à réduire le risque systémique mondial et à renforcer la résilience.

73. Les États Membres sont encouragés à tirer parti des conférences et sommets mondiaux à venir pour réformer le système international de sorte à le rendre plus équitable et plus favorable à un développement durable qui ne laisse personne de côté.